



**CONTRIBUTION
AU GRAND DÉBAT NATIONAL
DU CESER OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Validée par le bureau du CESER le 11 mars 2019

Crédits photo couverture :

AdobeStock©rob z (foule)

AdobeStock©delphotostock (France)

**CONTRIBUTION AU GRAND DEBAT NATIONAL
DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

Approuvée par le Bureau du CESER du 11 mars 2019

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CARACTÉRISATION DE LA RÉGION OCCITANIE ET DE SES PROBLÉMATIQUES	3
<i>La région Occitanie est une région attractive, qui dispose de nombreux atouts...3</i>	
<i>...Mais aussi de faiblesses territoriales à lever en vue d'un développement partagé :</i>	4
I. QUEL MODÈLE DE SOCIÉTÉ VOULONS-NOUS OFFRIR À NOS ENFANTS ?	7
I.1 Un aménagement du territoire au service de la transition écologique et énergétique .	7
I.2- Des politiques publiques au service de la solidarité et de la cohésion sociale	8
• L'égalité d'accès aux services publics et des services au public	8
• L'accès au logement :	8
• L'accès aux soins et la lutte contre la désertification médicale :	9
• Promouvoir une conception humaniste de l'éducation :	9
• L'accès à la culture : un enjeu majeur pour la cohésion sociale et le vivre-ensemble	10
• S'agissant des quartiers populaires, le CESER Occitanie propose :	10
• La grande pauvreté et l'exclusion :	10
I.3- Une justice fiscale au service de la justice sociale	11
II. QUEL MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT VOULONS-NOUS CONSTRUIRE ?	12
II.1 La création d'activité, d'emploi et de richesses et l'innovation	12
• La création d'activité et d'emploi :	12
• La création de richesse et l'innovation :	13
II.2 La promotion de la ruralité et du développement rural	14
II.3 La transition écologique et énergétique	14
III. QUELLE ORGANISATION DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA DÉMOCRATIE VOULONS-NOUS DÉFENDRE ?	15
III.1 Faire vivre la démocratie	15
III.2 Réussir la décentralisation	16
III.3 Promouvoir l'intérêt général	16
ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE : « LES CHEMINS DE 2040 » QUEL AVENIR SOUHAITABLE ?	17
I. Transition écologique	17
II. Démocratie et citoyenneté	18
III. Organisation de l'Etat et des services publics	18
IV. Formation - Emploi – Création de richesses	19

AVERTISSEMENT AUX LECTEURS

La contribution du CESER s'appuie sur les rapports adoptés par notre Assemblée, en lien avec les thèmes retenus pour le Grand débat national.

Ce travail des commissions sectorielles et de la commission de synthèse, complété par les analyses de la Section Prospective, donne du sens à cette contribution.

INTRODUCTION

Dans une République moderne et décentralisée, les collectivités ont, depuis les lois de décentralisation de 1982, 1986, 1992, 1994 et 2015, des compétences renforcées et les exercent.

En région, les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, créés par la loi du 5 juillet 1972, constituent la deuxième Assemblée régionale. Ils regroupent tous les acteurs de l'économie, du domaine social, de l'environnement, de la culture, de la solidarité, de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la formation, de la santé, du secteur des familles, de l'égalité entre les femmes et les hommes, des associations, des parents d'élèves, des organisations de jeunesse, et des retraités (170 membres pour le CESER Occitanie).

- **Un dialogue organisé**

Les CESER savent établir des diagnostics, ils ont le sens du débat, des synthèses et des compromis dynamiques pour avancer des propositions à l'attention des grandes collectivités, comme de l'Etat. La représentation des acteurs issus de tous les territoires les ont depuis longtemps sensibilisés aux questions liées à la cohésion économique et sociale en milieu urbain (les quartiers dits sensibles) comme en milieu rural. Ils connaissent l'enjeu majeur que constitue la valeur travail, la nécessité de préserver ou de recréer une économie de production et l'accès à des services publics de qualité. Ils pratiquent le dialogue dans les territoires en allant sur le terrain dans les bassins d'emploi, dans les bassins de vie, pour organiser des rencontres territoriales au plus près des habitants, des acteurs qui portent des projets, des politiques et qui participent ainsi à l'identification des problèmes que les conseils économiques et sociaux et environnementaux régionaux traduisent en projets politiques.

Un exemple concret permet d'actualiser cette préoccupation : l'idée de doter chaque bassin d'emploi ou bassin de vie d'une charte de service public et de service au public, qui a été portée par le CESER de l'ex-Région Midi-Pyrénées à l'occasion de l'émergence d'un mouvement profond, à Decazeville, « tous ensemble », pour défendre les services publics de proximité, dont l'hôpital, et un schéma dans le projet de territoire.

- **Dire ce que nous sommes !**

Pour dire et expliquer ce que nous sommes, le CESER a décidé d'apporter une contribution au débat national proposé par le Président de la République et le Gouvernement.

A partir de notre analyse, des travaux que nous avons conduits, de nos débats pendant la phase de construction d'une nouvelle région composée de 13 départements, de 5 830 000 millions d'habitants, avec ses forces et faiblesses, nous sommes en situation de proposer.

Le CESER d'Occitanie s'appuie sur un important réseau constitué par les 80 organisations qui le composent et qui assurent à ce jour la représentation la plus exhaustive de la société en Occitanie.

C'est donc tout naturellement que le Bureau du CESER lors de sa réunion à Montpellier le 3 décembre 2018 s'est invité dans le débat ouvert au plan national.

- **Le débat oui, mais avec un cadre de référence : le respect des institutions et des valeurs de la République**

La France est une République et une démocratie, les élus qui la représentent tiennent leur légitimité du suffrage universel, la liberté d'opinion est garantie par la Constitution et la Déclaration des Droits de l'Homme. Notre contribution se situe par conséquent dans le cadre des institutions de la République et de ses valeurs.

- **Le CESER Occitanie rejette toute forme de discrimination et de violence**

Rien dans une société républicaine et démocratique, ne peut justifier la violence, les actes de racisme ou d'antisémitisme. Le CESER condamne fermement les menaces et les voies de faits, la violence, l'homophobie et le sexisme, notamment à l'égard de nos élu(e)s. Tous ces actes correspondent à une remise en cause des valeurs républicaines et démocratiques ; leurs auteurs doivent être poursuivis, jugés et condamnés.

- **Le CESER Occitanie: une vraie capacité à débattre, à s'écouter et à proposer**

Le débat proposé par le Président de la République nous permet de rappeler nos propositions tant sur les thèmes retenus pour débat que sur des problèmes lourds pour l'Occitanie et notre pays, à savoir la lutte et la mobilisation de toutes et tous dans les villes et les quartiers, comme en milieu rural, pour résorber le chômage de longue durée, mais aussi en faveur de la création de richesses, d'une économie de production dans les bassins d'emplois dont plus de la moitié ont des taux de chômeurs de 13,5 % à 16,5 % ou dans des quartiers au sein des métropoles pour lesquels le taux de chômage des jeunes atteint les 40 %.

Le rôle de la puissance publique : Etat, Région, Collectivités est d'agir ensemble pour inciter les entreprises à réfléchir à la question de la formation, de la localisation d'activités nouvelles alors que dans les métropoles de Toulouse et Montpellier se concentrent plus de 70 % des créations d'entreprises !

- **Vivre ensemble, pour faire société**

Il importe de sensibiliser l'ensemble des citoyens à la laïcité et au rôle qu'elle joue en matière de cohésion sociale.

Pouvoir vivre de son travail, de ses revenus après une vie de labeur, pouvoir donner des perspectives à la jeunesse par une meilleure orientation, la construction de parcours professionnels qualifiants en reconnaissant l'apprentissage comme une filière d'excellence, doit être la préoccupation de tous ceux qui exercent une responsabilité.

C'est par un dialogue renouvelé à l'échelle de notre pays, mais aussi en région et dans les territoires (communes, intercommunalités), que nous devons renforcer notre vivre ensemble, pour faire société. La reconnaissance par les grandes collectivités, par nos concitoyens mais aussi par l'Etat de notre rôle, de nos travaux constituera un facteur de cohésion.

Dans des délais contraints par des travaux déjà engagés et au vu de l'échéance fixée par le Gouvernement, le CESER d'Occitanie avance ses propositions comme tous les CESER de France (Métropole et Outre-mer). La contribution qui s'appuiera largement sur les avis votés ces trois dernières années sera remise à Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de région et à Madame Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie.

Nous devons être l'Assemblée consultative de référence pour l'Etat déconcentré en Région comme pour la Région Occitanie et être à ce titre institutionnellement saisis par ces derniers sur tous les grands chantiers.

CARACTERISATION DE LA REGION OCCITANIE ET DE SES PROBLEMATIQUES

La région Occitanie est une région attractive, qui dispose de nombreux atouts...

Le territoire régional (72 724 km²), **le second plus vaste de la métropole française**, bénéficie d'indéniables atouts. Dotée de deux massifs montagneux (les Pyrénées et le Massif central), d'une ouverture maritime et d'un littoral marin (La Méditerranée), de deux plaines fluviales (la Garonne et le Rhône), la nouvelle région présente **une variété géosystémique source d'intérêts et d'attractivités différenciés** générateurs **d'une croissance démographique annuelle de 52 000 nouveaux arrivants et d'un dynamisme économique** qui la classe au premier rang des régions françaises en termes de **croissance du PIB**.

Les moins de 25 ans représentaient en 2016 28,4 % de la population régionale. L'Occitanie est la première région de France en nombre d'entrants de moins de 20 ans. La Haute-Garonne et l'Hérault concentrent 46,4 % des jeunes de la région. La prise en compte de la jeunesse est donc un enjeu majeur pour la région Occitanie, pour aujourd'hui et demain.

L'agriculture couvre 48 % du territoire régional, représentant 3,5 millions d'hectares, dont 1,9 millions d'hectares de terres arables. Elle emploie 100 000 unités de travail annuel et totalise une valeur de production de 6,9 milliards d'euros, soit 9 % du chiffre d'affaires de l'agriculture française. Sur ces 6,9 milliards d'euros, 4,4 milliards proviennent des productions végétales. Ce qui place la région au 3^{ème} rang national dans ce secteur. **La viticulture** tient dans la région une place emblématique : il s'agit du premier bassin viticole du monde. Son vignoble s'étend en effet sur 272 000 hectares et génère à lui seul 30 % de la production viticole française.

L'agriculture régionale excelle également dans d'autres secteurs : c'est **le premier verger français**. Elle est aussi **la première région française en nombre d'exploitations certifiées en agriculture biologique**. Misant sur la valeur ajoutée de ses productions, elle se distingue par son grand nombre de signes officiels de qualité. **La production animale** totalise pour sa part une valeur de 2 milliards d'euros, ce qui en fait la 8^{ème} au rang national.

L'industrie agro-alimentaire régionale emploie 15 % des salariés et compte 7 000 entreprises de transformation et de commerce, dont une dizaine de grands établissements, parmi lesquels des fleurons nationaux, des PME et des coopératives, qui s'appuient sur des pôles de compétitivité et sur une organisation de filières mettant en avant une démarche de qualité. Elle est exportatrice par son secteur des grains, des produits amylacés et des produits laitiers.

Les productions marines locales trouvent des débouchés, non seulement sur le marché régional, mais aussi sur les marchés nationaux et internationaux, grâce à la pêche et au mareyage, qui emploient 2 300 personnes dans 850 navires environ. Les activités d'aquaculture et de conchyliculture comptent pour leur part 2 400 emplois, une main d'œuvre essentiellement familiale, dans des entreprises de très petite taille.

Les quatre ports de commerce s'inscrivent dans l'évolution positive du transport maritime international méditerranéen. Le trafic maritime offre un potentiel de développement important lié au renforcement de la coopération avec les pays méditerranéens et à l'évolution du transport de passagers.

L'activité nautique s'est fortement développée. Elle compte aujourd'hui 70 ports de plaisance, qui apportent une diversification et une alternative économique au littoral. La flottille régionale est la première de France.

L'activité touristique du littoral se fonde essentiellement sur l'attractivité estivale de ses 20 stations balnéaires. Les touristes ne s'y trompent pas et ce sont près de 30 millions de visiteurs qui viennent profiter chaque année du climat ensoleillé et d'un patrimoine historique et paysager remarquables, inscrits pour une large part au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La région héberge aussi **des leaders industriels mondiaux**, qui tirent le développement économique de la région. Dans le secteur aéronautique, Airbus, dont le siège mondial est à Toulouse, représente avec ses filières 90 000 emplois ; son carnet de commandes enregistre 7 000 avions à construire, soit 10 ans de production. Toulouse héberge également le siège mondial d'ATR. L'industrie de la santé et celle de la dermato-cosmétique comptent également des entreprises leaders dans la région. La filière numérique représente 70 000 emplois et jouit de la reconnaissance de deux labels French Tech, à Montpellier et à Toulouse.

Une dynamique exceptionnelle des opérateurs du logement qui accompagne le développement du territoire permettant d'accueillir les 52 000 nouveaux arrivants. La Région Occitanie est une des régions les plus dynamiques de France en termes de logement locatif social (2^{ème} au niveau national) et d'accession sociale à la propriété (3^{ème} au niveau national).

La région Occitanie unifiée compte **treize pôles de compétitivité économiques**, dont certains de niveau mondial, qui contribuent à son rayonnement international, dans des domaines aussi variés que l'espace et les systèmes embarqués en aéronautique, l'agriculture, l'agro-industrie, la santé, la biotechnologie, l'énergie, les énergies renouvelables, l'eau et les écotechnologies, l'optique et la photonique, les réseaux sécurisés, l'industrie de la céramique, l'ingénierie-services.

La mise en relation **des nombreuses complémentarités entre l'enseignement supérieur et la recherche** est propice au développement de pôles de compétitivité et à un transfert technologique source d'innovation et de développement de filières pour les entreprises.

L'ouverture maritime de la région sur la Méditerranée est un atout majeur. Le trafic en Méditerranée se développe fortement, que ce soit au niveau des échanges entre pays riverains qu'avec de nombreux autres pays. L'impact est important sur le tourisme littoral et maritime, les activités de plaisance et de construction navale, de productions halieutiques, d'énergie éolienne offshore de transport logistique et commercial international.

Les vents autochtones (Autan, Mistral, Tramontane, Marin) et l'ensoleillement annuel de la région sont des ressources naturelles abondantes, exploitables et propices à une transition énergétique réussie.

Il est fondamental de noter un risque important consécutif au changement climatique qui pourrait perturber l'économie littorale et de constater une forte pollution de la Méditerranée, qui a de graves conséquences sur la faune, sur la flore et sur la biodiversité.

La situation de la région sur la carte européenne en fait également un lieu de transit logistique privilégié vers les régions voisines françaises et européennes. Son caractère transfrontalier avec la Catalogne, l'Andorre et l'Aragon offre aussi un potentiel de développement de coopérations économiques et de pôles de compétences internationaux.

...Mais aussi de faiblesses territoriales à lever en vue d'un développement partagé :

En dépit de ces atouts, le territoire régional enregistre des faiblesses et de **fortes inégalités territoriales** qui creusent un écart économique, social et culturel entre ses habitants. Certaines populations bénéficient du développement économique des métropoles tandis que d'autres, résidant dans des zones rurales ou intra-urbaines dévitalisées, connaissent chômage, précarité et pauvreté.

Le nombre de bénéficiaires de minimas sociaux progresse plus vite que la croissance démographique. **Les indicateurs statistiques relatifs à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'apprentissage** rendent compte de l'importance des progrès à accomplir dans la région pour promouvoir un développement et une intégration sociale au bénéfice de tous, notamment des jeunes.

L'ascenseur social que représente **l'apprentissage** pour nombre de jeunes exclus des filières générales est en panne. L'insuffisance des aides gouvernementales ne permet pas aux petites entreprises pourtant demandeuses de signer des contrats d'apprentissage et de rémunérer des maîtres de stage. La transmission du savoir-faire, source de valeur ajoutée et de compétitivité face à la mondialisation, disparaît ainsi peu à peu.

Les entreprises régionales subissent la conjoncture économique, la concurrence mondiale et la concurrence locale créée par les déréglementations nationales. L'absence de visibilité quant aux politiques gouvernementales en faveur des PME et des TPE nourrit par ailleurs un attentisme prudent des entreprises, qui freine le développement potentiel. Les aides régionales en faveur des entreprises du secteur privé sont en outre à harmoniser dans la nouvelle région.

L'emploi reste une préoccupation majeure. **Le taux de chômage** est le 2^{ème} le plus élevé des régions métropolitaines. Fin Juin 2015, c'était plus de 530 000 personnes qui étaient à la recherche d'un emploi, soit une augmentation de 8,3 % sur un an. Notre région accuse un déficit d'emplois au regard de la moyenne en France métropolitaine (12,1 emplois en région pour 100 habitants en âge de travailler contre 14,1 en France).

L'emploi est en outre essentiellement concentré sur les secteurs les moins productifs, ce qui impacte défavorablement **le taux de productivité régionale**. **La part des activités productives dans le PIB est en effet la plus faible des régions françaises (11 % de la valeur ajoutée pour 13 % au niveau national).**

Les indicateurs économiques révèlent par ailleurs d'autres **situations de fragilité** : la **balance commerciale** est excédentaire mais fortement dépendante de la filière aéronautique ; sans cette dernière, la part d'exportations de la région descendrait à 5 points au-dessous du niveau national (13 % contre 18 %) et le **PIB par habitant** serait inférieur de 17 % à la moyenne nationale (26 000 € pour 32 500 € en France métropolitaine).

Les atouts et l'attractivité de notre région ne suffisent donc pas. Il est impératif de conforter et de promouvoir la compétitivité économique des entreprises régionales à même de créer de nouvelles richesses et de nouveaux emplois, tout en veillant à la diffusion territoriale et au partage du développement au bénéfice des zones et des publics les plus défavorisés.

La Région Occitanie se doit dès lors de relever sept défis régionaux :

1. Le défi d'un développement équilibré du territoire :

L'Occitanie bénéficie d'un territoire diversifié, comprenant deux métropoles, des villes moyennes, des zones rurales. Les Métropoles, en tant que collectivités territoriales, jouissent désormais du principe de libre administration et disposent pour ce faire de moyens autonomes. Toulouse et Montpellier auront un rôle à jouer dans la structuration régionale du développement économique, social, culturel. La Région a pour sa part vocation à favoriser la correction des nombreuses inégalités qui se font jour sur le territoire dans ces différents domaines. Un traitement différencié et ciblé des interventions publiques sur les différents types de territoires, métropoles, villes, communes rurales et périurbaines, quartiers urbains et périurbains, devrait répondre à leurs besoins spécifiques.

2. Le défi d'une économie créatrice de richesses et d'emploi :

La Région, instituée chef de file du développement économique par la loi, devra contribuer, en lien avec les autres collectivités, notamment les deux Métropoles, à la construction d'un écosystème territorial s'appuyant sur une politique de filières. Elle dispose dans ce domaine de bons atouts qu'il conviendra de conforter, avec notamment des pôles de compétitivité et des clusters. Les complémentarités économiques devront être systématiquement recherchées, des passerelles innovantes devront être instaurées entre les acteurs économiques.

3. Le défi d'une éducation, d'une formation, d'une innovation porteuses de développement

Avec plus de 925 000 jeunes scolarisés, en apprentissage ou étudiants, la formation devient un défi majeur. Un plan régional en faveur de l'apprentissage et de l'alternance doit fixer des objectifs réalistes et définir une nouvelle carte territoriale des sites de formation, en phase avec les dynamiques sectorielles locales. La politique de sites en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation devra être poursuivie pour conforter les atouts régionaux actuels et développer tout le potentiel économique et l'emploi susceptibles d'en découler.

4. Le défi d'un territoire structuré en matière de transports et de mobilité

La satisfaction des besoins territoriaux en matière de transports est essentielle au développement économique, à l'attractivité et à la compétitivité. Les priorités en matière d'interconnexion des grandes villes impliquent la réalisation de voies ferrées à grande vitesse entre Montpellier et Perpignan et entre Toulouse et Narbonne, la mise à deux fois deux voies du réseau routier pour tous les chefs-lieux de bassins d'emploi, la réalisation d'un schéma de l'intermodalité des moyens collectifs de transport de voyageurs et l'élaboration d'un plan régional pour le fret et la logistique. Les transports collectifs accessibles physiquement et financièrement à tous doivent être étendus à l'ensemble du territoire, pour rétablir le droit à la libre circulation.

5. Le défi d'une transition énergétique et écologique au service d'un développement durable

La diversité des ressources naturelles régionales et la dynamique des entreprises régionales adossées à trois pôles de compétitivité, ainsi que les applications innovantes issues de la chimie verte, constituent des atouts majeurs susceptibles de conduire la région vers une transition énergétique réussie et un développement durable au bénéfice des générations futures. Il sera par ailleurs essentiel de garantir une ressource en eau disponible et de qualité pour l'équilibre des milieux naturels, tant pour les activités économiques que pour la santé humaine.

6. Le défi d'une ouverture internationale génératrice de développement et de rayonnement

Le territoire de la région est aussi grand que certains Etats européens. Il acquiert de ce fait une visibilité européenne et internationale source d'enjeux économiques. La mise en valeur de nouvelles filières exportatrices associées au développement des infrastructures routières, ferroviaires, au renforcement des aéroports de Toulouse et Montpellier et au développement du Port de Sète devra permettre à la région de consolider sa balance commerciale.

7. Le défi de l'impact du changement climatique

L'adaptation des territoires littoraux à la montée du niveau de la mer représente un enjeu régional important. De nouvelles orientations de l'Etat en faveur d'une Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte ont été mises en place à l'horizon 2050. Il convient d'identifier les résistances et les capacités d'adaptation pour comprendre les ressorts de l'acceptabilité sociétale.

La profonde crise sociale qui s'exprime en France depuis novembre 2018 a mis en pleine lumière une demande populaire visant à plus de justice sociale, de prise en compte démocratique et de qualité de vie. Elle nous invite à répondre à trois grandes questions :

- I- Quel modèle de société voulons-nous offrir à nos enfants ?
- II- Quel modèle de développement voulons-nous construire ?
- III- Quelle organisation de la République et de la démocratie voulons-nous défendre ?

I. QUEL MODELE DE SOCIETE VOULONS-NOUS OFFRIR A NOS ENFANTS ?

- I.1- Un aménagement du territoire au service de la transition écologique et énergétique
- I.2- Des politiques publiques au service de la solidarité et de la cohésion sociale
- I.3- Une fiscalité au service de la justice sociale

I.1 Un aménagement du territoire au service de la transition écologique et énergétique

L'aménagement du territoire doit être au service d'un modèle et d'une stratégie de développement territoriaux basés sur un développement durable et sur la transition écologique.

En matière de transition énergétique, deux défis opérationnels se dégagent : le défi de la rénovation thermique des bâtiments et le défi d'une mobilité douce et accessible.

Le logement génère à lui seul 40 % des émissions de gaz à effet de serre. La construction des logements privés et des logements sociaux doit être pensée en fonction des bassins de vie et d'emploi, en veillant à être économe en matière de consommation foncière et d'artificialisation des sols et à respecter les normes environnementales et énergétiques, **ainsi que les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite**. La rénovation du parc d'habitation existant doit être poursuivie par des mesures fiscales incitatives pérennes. **La réhabilitation énergétique du parc locatif social doit rester une priorité pour permettre la maîtrise de la facture énergétique des ménages.**

La construction de réseaux de transports collectifs intermodaux complémentaires et respectueux de l'environnement est aussi une priorité. Le CESER propose la réalisation de la LGV entre Bordeaux et Toulouse, avec son prolongement jusqu'à Narbonne et de la ligne nouvelle mixte Montpellier-Perpignan, ainsi que la réhabilitation et l'optimisation du réseau ferroviaire régional. Les infrastructures routières doivent être améliorées. Les plateformes aéroportuaires internationales de Toulouse-Blagnac et de Montpellier doivent être accompagnées dans leur développement. Il faut également promouvoir les modes de déplacement de proximité, propres, doux **et accessibles** et investir de manière importante en vue de leur généralisation.

Les filières industrielles des énergies propres sont à développer à partir des ressources régionales : le vent, le soleil, l'eau. La recherche de solutions innovantes doit être valorisée. Le CESER demande une révision du Plan pluriannuel des Énergies (PPE) et le soutien financier du développement de l'éolien flottant dans la région.

Avec son linéaire de 220 Km de côtes basses et sableuses, ses nombreux lidos très urbanisés et l'importance de son économie touristique littorale, les enjeux liés à la sécurité des biens et des personnes, à l'habitat de la population et à l'économie touristique, tous menacés par le recul du trait de côte et par la submersion inéluctable des espaces littoraux sont majeurs pour la région. Un réaménagement des territoires concernés et une mobilisation d'espaces fonciers alternatifs sont à mettre en œuvre sans délai.

Les filières agricoles et agro-alimentaires sont au cœur des enjeux de la transition écologique et environnementale en vue d'un développement durable et d'une qualité de vie. Le modèle de développement agricole issu des années 1970 est à repenser au regard des enjeux environnementaux actuels. Les nouvelles pratiques agricoles doivent être valorisées et soutenues.

Le CESER milite d'une part pour que les filières agricole et agroalimentaire se structurent afin de parvenir à l'autonomie alimentaire de la région et d'autre part pour le renforcement des circuits courts qui répond aux attentes des consommateurs et aux enjeux d'adaptation du modèle agricole.

L'accès au numérique doit être garanti à tous les habitants du territoire à un coût socialement acceptable et accompagné de façon à résorber tout risque de fracture numérique. Le CESER préconise un plan régional de formation à l'attention des particuliers et des entreprises en vue de l'appropriation et du développement des usages liés au numérique. Il convient toutefois de maintenir un accueil physique des populations qui sont les plus fragilisées par les évolutions technologiques.

I.2- Des politiques publiques au service de la solidarité et de la cohésion sociale

Le CESER considère que le droit à l'égalité d'accès aux services publics et au public, à un logement, à l'accès aux soins, à l'éducation et à la culture participe des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen. Les politiques publiques territoriales doivent répondre à ces besoins. Par ailleurs, l'action publique et la solidarité nationale doivent lutter contre la grande pauvreté.

- **L'égalité d'accès aux services publics et des services au public**

Parce que leur raison d'être est la satisfaction de l'intérêt général, la promotion du « bien commun », et la recherche du progrès social permanent, les services publics sont la colonne vertébrale de l'intervention publique. Ils doivent d'abord répondre mieux aux attentes et besoins des populations et donc à l'intérêt général. Ils sont les outils de la solidarité, de la citoyenneté et de la cohésion sociale.

Pour la région Occitanie, caractérisée par une forte croissance démographique annuelle et par des dynamiques très contrastées selon les territoires, le développement de services constitue un enjeu majeur et doit être réalisé selon une cohérence régionale par la valorisation et la consolidation des Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics. L'amélioration de la qualité du service rendu et le développement de nouveaux services supposent d'anticiper les évolutions démographiques, d'identifier les nouveaux besoins et d'adapter les services aux attentes des résidents, tout en facilitant, en simplifiant, en rapprochant, lesdits services des publics concernés. Il importe aussi d'éviter la déshumanisation de ces services, qui doivent au contraire contribuer à réhabiliter le lien social.

Les services de proximité (commerces, entreprises artisanales, etc.) et associatifs jouent également un rôle déterminant en matière d'aménagement et de développement du territoire régional. Dans nombre de territoires, ils constituent le premier secteur d'activité économique et d'emploi.

Le CESER considère qu'il faut rééquilibrer les territoires en maintenant un socle minimum de services publics et en valorisant les modèles économiques qui s'ancrent sur les territoires, en instaurant par exemple un critère temps-distance selon lequel, en vertu d'un principe d'égalité, aucun citoyen ne doit se trouver à plus de 30 minutes d'un service public de niveau supérieur (cf. définition INSEE), y compris sur les territoires ruraux.

- **L'accès au logement :**

Notre région rencontre une dynamique démographique qui crée des besoins de logements pour toutes les catégories de la population. Le besoin est surtout prégnant en matière de logement social et très social et en logements intermédiaires. La géographie de l'offre est marquée par la ruralité et par une forte polarisation urbaine et périurbaine. Le parc HLM est relativement peu développé au regard du niveau de ressources. En effet, selon les territoires, 60 à 80 % de la population pourraient prétendre à un logement social. Le rythme de croissance du parc de logements est soutenu mais reste toujours insuffisant au regard des enjeux. **L'offre de logement social et abordable doit rester**

un enjeu du territoire régional. Le développement d'une offre de logement locatif social en centre-bourg doit permettre de répondre aux enjeux d'accès aux services et de prévenir la désertification des centres villes. Le soutien à l'accession sociale à la propriété doit être maintenu. Le CESER propose que le nouveau système de calcul des APL soit bâti de manière à ne pas pénaliser l'accès au logement des jeunes et des travailleurs pauvres.

La pression du marché dans le domaine du logement a par ailleurs mis à mal le principe de cohérence et de réflexion globale concernant l'affectation des sols. Ceci entraîne une dérive préoccupante de spéculation foncière.

Le CESER Occitanie propose de renforcer le rôle de l'Etablissement public foncier régional (EPFR) sur l'ensemble de la Région, de mettre en place des conventions pour limiter les prix du foncier, d'affirmer la place de la région dans les conférences communales ou intercommunales du logement, nouvelles instances de gouvernance du logement social, d'augmenter la production de logements sociaux et très sociaux, sans oublier le logement intermédiaire.

Le CESER préconise également de lutter contre l'habitat indigne, de produire des logements accessibles **et adaptables**, évolutifs, de développer l'habitat partagé et participatif, qui permettent de répondre aux enjeux d'évolution des modes de vie, de favoriser d'une manière générale l'innovation technique et sociale pour produire une offre d'habitat-services adaptée à la diversité des situations et de continuer à agir en faveur du logement des jeunes, des apprentis et des étudiants.

- **L'accès aux soins et la lutte contre la désertification médicale :**

Le phénomène de désertification médicale en territoire rural, périurbain et dans les quartiers sensibles porte atteinte à l'égalité d'accès aux soins pour tous. Le CESER Occitanie préconise de soutenir les dispositifs d'installation des professionnels de santé dans les zones sous équipées, pour assurer la présence de soins de premier recours sur l'ensemble des territoires, en créant des Maisons de Santé pluridisciplinaires et des Centres de Santé qui doivent participer à la Permanence des Soins et à la prise de fonctions de gardes. Il est indispensable de promouvoir à cet effet des plateaux techniques de qualité dans les territoires, pour pouvoir accueillir ces professionnels de santé.

Les innovations dans le domaine de la santé, issues de l'e-santé notamment, constituent un levier d'attractivité pour les territoires. Le développement de la télémédecine nécessite la mise en place de plateaux techniques spécifiques, ainsi que la formation des professionnels. **Le CESER Occitanie préconise de soutenir le développement des innovations médicales et la mise en œuvre de « pratiques avancées ».**

- **Promouvoir une conception humaniste de l'éducation :**

Le CESER est attaché à une conception éducative permettant une évolution de la personne tout au long de sa vie professionnelle et personnelle. Il considère dès lors que des passerelles doivent être instaurées entre les différentes voies de formation existantes, pour permettre à la personne de bénéficier d'un droit à l'erreur et donc de rebondir vers une autre voie.

Le CESER préconise de lutter contre les inégalités sociales et territoriales à l'école et dans l'enseignement supérieur en réexaminant le maillage territorial des formations ; en veillant à favoriser le maintien des formations de proximité ; en revalorisant les carrières et en stabilisant les équipes pédagogiques en zones prioritaires ; en développant et en étendant au secondaire les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté.

Dans une région qui connaît un fort taux de décrochage scolaire, il importe de **prévenir plus rapidement ce décrochage** grâce à l'alternance, à l'accompagnement à la scolarité, au tutorat, à l'aide psychologie scolaire. Il convient par ailleurs de valoriser la possibilité de rattrapage scolaire

au travers, notamment, des écoles de la deuxième chance, qui offrent une nouvelle opportunité aux jeunes en échec scolaire.

En matière d'accès à l'enseignement supérieur, le CESER demande à la Région et à l'Etat d'interagir pour que les établissements puissent faire face de façon rapide aux flux croissants de jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études notamment en STS et IUT et permettre la réussite en Licence.

Le CESER demande la reconduction des CPER¹, qui devront comporter une politique de contrats de sites avec des Conseils de site.

La Culture Scientifique et Technique doit être amplifiée auprès des plus jeunes et des lycéens.

Le développement d'enseignements numériques doit également être encouragé.

Le CESER Occitanie demande que la France se dote d'une **politique gouvernementale de jeunesse claire** et sécurisante en lien avec les corps intermédiaires.

- **L'accès à la culture : un enjeu majeur pour la cohésion sociale et le vivre-ensemble**

La culture est un outil essentiel de citoyenneté, qui contribue à la construction d'un « vivre-ensemble » en préservant la cohésion sociale. Il est fondamental de favoriser la création et les créateurs.

Le CESER Occitanie préconise **de préciser le rôle et les champs d'intervention de chaque type de collectivité en matière de politiques culturelles** pour donner une meilleure lisibilité et de **territorialiser les politiques culturelles** pour donner une nouvelle place aux acteurs locaux. Le CESER Occitanie préconise également de passer d'une compétence partagée, selon les termes de la loi, à **une démarche de co-construction des politiques culturelles en Région**. Enfin, il importe **d'élaborer un plan d'action culturelle spécifique en direction de la jeunesse**.

- **S'agissant des quartiers populaires, le CESER Occitanie propose :**

De favoriser les échanges interculturels entre tous les habitants d'un territoire, pour casser les préjugés de part et d'autre et ainsi lutter contre les discriminations et la stigmatisation.

De favoriser la mixité, qu'elle soit sociale en soutenant les associations présentes, égalitaire en encourageant les acteurs à travailler auprès des femmes, ou scolaire par une sectorisation différente, notamment des collèges.

D'améliorer l'accès à l'information des habitants et notamment des jeunes de ces quartiers sur l'offre de soins existante, mais aussi plus largement sur leurs droits, sur les dispositifs de formation et d'aide pour favoriser l'accès à un emploi.

De valoriser le rôle préventif de la Police de sécurité du quotidien.

- **La grande pauvreté et l'exclusion :**

Les questions de grande pauvreté et d'exclusion sont absentes du grand débat et les modalités de recueil d'expression de ces populations sont insuffisantes voire inexistantes.

Cependant, le CESER considère que les questions de pauvreté ne doivent pas être déconnectées des déséquilibres économiques et territoriaux de notre pays et que la solidarité nationale doit s'exercer pleinement pour renforcer la cohésion sociale. Cela passe par une réelle et équitable redistribution des richesses.

La réussite de la lutte contre la grande pauvreté et l'exclusion est conditionnée par l'accompagnement des personnes et la coordination des actions vers ces publics vulnérables par des structures compétentes disposant des moyens nécessaires.

¹ CPER : contrat de plan Etat Région

Agir contre la pauvreté nécessite à minima trois axes d'approche :

1 - Garantir un accès à un toit pour tous

- Rendre les dispositifs de veille sociale accessibles aux jeunes et aux familles, en s'appuyant sur les SIAO (Services intégrés d'accueil et d'orientation) ;
- Garantir un hébergement digne et adapté aux besoins, pour rendre effectif ce droit fondamental, en s'appuyant sur l'expertise des associations de lutte contre l'exclusion ;
- Assurer l'accès et le maintien dans le logement, en mettant en œuvre sur l'ensemble du territoire le plan quinquennal « pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 ».

2 - Garantir un revenu décent à tous et favoriser l'accès à l'activité

- Un niveau de minimas sociaux décent sans aucune contrepartie ;
- Un accompagnement renforcé vers l'insertion, l'emploi ou la formation professionnelle ;
- Des dispositifs d'offres d'activités économiques diversifiés et pérennes ;
- Un véritable accès à la « garantie jeunes » par l'adaptation et la simplification du dispositif.

3 - Garantir une égalité d'accès aux services publics et un développement du recours aux droits sociaux.

- Garantir un réel accès à tous à l'ensemble des droits sociaux en maintenant une alternative d'accueil physique aux services dématérialisés ;
- Redéployer une partie des économies procurées par la dématérialisation de l'accès aux services publics, par le biais d'un fonds dédié au financement de l'accompagnement au numérique ;
- Développer et coordonner une offre de services de mobilité collective pour assurer un bon maillage territorial et permettre une alternative aux déplacements individuels ;

Apporter aux plus près des personnes une qualité de services de soins et de prévention de la santé.

I.3- Une justice fiscale au service de la justice sociale

L'impôt et les prélèvements sociaux sont les ressources contributives qui permettent de financer la vie collective et la solidarité nationale, la protection de l'individu, de la famille, de la santé, les services publics, etc. Ils sont la base de l'adhésion et de la participation de l'individu au pacte social et à la collectivité nationale ou locale. Le choix d'un taux élevé de prélèvements sociaux traduit un choix de société protectrice pour ses membres, quand d'autres pays laissent les individus financer via le marché privé leur propre sécurité sociale, leur vie familiale, leur retraite, leur chômage.

L'impôt a 3 grandes fonctions : financer l'action publique, corriger les inégalités économiques et sociales, inciter à modifier les comportements. Il a aussi un rôle de levier économique : 1 point de PIB de dépense publique engendre 1,5 à 2 points de coefficient multiplicateur ; la baisse d'1 point de PIB de dépense publique entraîne une réduction du PIB entre 0,9 et 1,3 %.

Le consentement à l'impôt est dès lors fondamental. Il est à la source de tout fonctionnement collectif en société. Il n'y a pas de société sans impôt et il n'y a pas de société juste sans impôt juste. La justice fiscale est la base du pacte républicain.

Le CESER préconise de remettre à plat l'ensemble de la fiscalité et de soumettre l'ensemble des richesses (revenus, bénéfiques, patrimoines) et aussi bien les revenus du travail que du capital et tous les bénéfiques des entreprises à un impôt progressif dès le premier euro. Une plus grande progressivité des impôts doit être recherchée. Concernant l'impôt sur le revenu, il apparaît nécessaire d'augmenter le nombre de tranches et d'instaurer un taux de prélèvement de la tranche marginale plus élevé.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), défavorable aux ménages les plus modestes, pourrait être en contrepartie supprimée pour les produits de base, et réduite pour les produits issus de l'économie circulaire et de proximité au regard des produits "high tech", fabriqués à l'étranger, qui pourraient se voir appliquer une TVA progressive. Le CESER préconise de revenir à une TVA de 5,5 % pour les travaux de construction et de rénovation des logements sociaux. **De plus, pour maintenir la dynamique des organismes HLM, il conviendrait de suspendre la mise en place de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS), compensant les baisses d'APL pour les locataires du parc social.**

Le CESER préconise de supprimer le dispositif qui appauvrit le revenu d'un ménage comprenant une personne en situation de handicap à concurrence de l'allocation handicapée perçue, au regard du dispositif qui favorise et enrichit les couples valides qui font une déclaration commune.

Il préconise aussi de changer l'appellation du CICE et de l'inverser proportionnellement à la taille et au statut de l'entreprise de façon à ce qu'il soit plus favorable aux petites et aux moyennes, moins aux grandes, plus favorable aux entreprises locales, moins aux multinationales.

Le CESER préconise de pérenniser la conditionnalité des aides à l'agriculture à des contreparties en termes de transition environnementale et écologique.

L'utilité des niches fiscales devrait être réexaminée au regard des objectifs d'intérêt général recherchés. La justification et la contrepartie de tout crédit d'impôt ou exonération fiscale, y compris pour les entreprises, et le reversement des subventions accordées en cas de non-respect de ces contreparties devraient être exigés.

Le CESER propose de réformer les bases des impôts locaux issues des années 1970 pour mettre fin aux déséquilibres actuels et améliorer la péréquation territoriale. Une fiscalité écologique intégrée dans une politique environnementale et budgétaire globale, non punitive mais réellement incitative, devrait être instaurée.

Les compétences des collectivités locales devraient être clarifiées et stabilisées ; leurs ressources devraient être auditées et garanties de façon pluriannuelle. L'harmonisation européenne des bases de l'Impôt sur les sociétés et de la TVA devrait être recherchée afin de limiter l'intérêt des délocalisations, via un « serpent fiscal européen ».

Le CESER préconise de renforcer la lutte contre l'évitement de l'impôt (optimisation agressive, évasion, fraude) en renforçant les moyens juridiques, humains et matériels de contrôle et de répression ;

II. QUEL MODELE DE DEVELOPPEMENT VOULONS-NOUS CONSTRUIRE ?

II.1- La création d'activité, d'emploi et de richesses

II.2- La promotion de la ruralité et du développement rural

II.3- La transition écologique et énergétique

Toutes les analyses et les constats sur l'évolution du monde et sur la société française interrogent nos modèles de développement issus des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. En ce début de 21^{ème} siècle, les enjeux et les défis de notre pays et de l'Occitanie nous amènent à accompagner les profonds bouleversements à l'œuvre et à préconiser de nouvelles solutions en matière de développement, notamment via l'économie circulaire.

II.1 La création d'activité, d'emploi et de richesses et l'innovation

- La création d'activité et d'emploi :

L'action publique dans le domaine économique doit avoir pour unique objet de favoriser la création d'activités, d'emplois et de richesses durables. L'intervention publique doit donc être ciblée, territorialisée et en cohérence avec des objectifs de développement durable. Cela requiert de mettre

en œuvre une stratégie à moyen et long terme, basée, au-delà de la formation initiale, sur la recherche, l'innovation et la création d'activités non-délocalisables.

Le CESER Occitanie préconise de poursuivre l'expérimentation « Territoires zéro chômeurs de longue durée » et de prévoir une évaluation des premières expérimentations afin d'étudier l'efficacité du dispositif et son éventuelle généralisation sur l'ensemble du territoire. Les actions de formation et de qualification des personnes en insertion dans les structures de **l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) doivent par ailleurs être soutenues et une animation territoriale co-construite et co-animée** par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux, est à mettre à l'œuvre à l'échelle des zones d'emploi, afin d'optimiser l'impact des projets structurants.

En termes d'accès à l'emploi, le CESER affirme que l'apprentissage et l'alternance doivent être reconnues comme des voies d'excellence de réalisation et de réussite professionnelle et remises au centre du système éducatif français. Le CESER Occitanie souhaite que la réussite des jeunes et des adultes en reconversion professionnelle soit favorisée malgré les déterminismes sociaux et territoriaux par **un meilleur accompagnement dans le processus d'information et par la mobilisation des acteurs, en vue de favoriser une orientation ou une reconversion choisie, et non subie.** D'autres dispositifs, tels que l'école de la deuxième chance, doivent être valorisés afin de permettre une réintégration des jeunes dans un parcours de formation.

Le CESER souhaite une meilleure intégration de la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes dans les parcours professionnels, grâce à une approche non stéréotypée de l'information sur l'orientation, afin de permettre aux femmes d'accéder à toutes les familles d'emploi. Une évaluation sensible au genre doit être mise en œuvre en la matière.

Le CESER souhaite également que soient poursuivis les **efforts visant à rendre accessible la formation et l'emploi pour les personnes en situation de handicap.**

- **La création de richesse et l'innovation :**

En matière d'innovation et de recherche, le CESER Occitanie souhaite **un soutien au développement des initiatives et des activités régionales qui sont productives de valeurs et d'emploi et de celles qui présentent un fort potentiel de croissance lié à l'innovation et à la recherche,**

En matière de développement de filières locales, le CESER Occitanie prône **le développement de nouvelles filières économiques qui s'appuient sur les ressources régionales.**

L'Etat et les collectivités doivent renforcer la création d'activités nouvelles en dehors des métropoles.

L'innovation sociale doit être favorisée par la création d'un crédit d'impôt à l'innovation sociale.

L'économie sociale et solidaire doit être valorisée au sein de toutes les instances de concertation et de dialogue social national, de façon à garantir la pluralité des approches entrepreneuriales (intégrer les représentants de tous les secteurs d'activité).

La relocalisation des industries productives doit être recherchée en vue de soumettre ces productions au **respect des normes de production éthiques, sociales et environnementales**, que ne respectent pas des pays producteurs plus lointains.

La richesse de l'entreprise doit être économique mais aussi sociale et environnementale, grâce à l'intervention des salariés dans la stratégie de l'entreprise.

Concernant la production agricole occitane, il faut structurer et territorialiser les filières agricoles et agroalimentaires afin de favoriser la production et la consommation locales, maîtriser le coût de production et de transformation grâce à des démarches collectives de filières, assurer des prix rémunérateurs pour les producteurs, renforcer le rôle des interprofessions et des organisations de producteurs territoriales.

Pour y parvenir, il faut sécuriser le foncier agricole, sécuriser et répartir la ressource en eau sur les

territoires de manière à pouvoir conserver la diversification culturelle.

Il faut également préserver, voire développer, le potentiel nourricier des territoires en redynamisant les filières déficitaires afin de satisfaire les besoins intérieurs et de garantir l'autonomie alimentaire de la région en organisant la production, en favorisant l'émergence et le développement des filières territorialisées, en structurant et en valorisant les capacités d'approvisionnement et de vente à l'échelle régionale, quel que soit le marché.

En matière de e-commerce, il faut mutualiser et structurer les initiatives et l'offre des produits locaux, via une mise en réseau régionale des plateformes et initiatives départementales et la création d'un portail régional de l'alimentation qui permettrait de promouvoir la marque choisie sous le label « produit et transformé en Occitanie équitablement ».

II.2 La promotion de la ruralité et du développement rural

Quelle que soit la densité de population, il conviendrait de penser les zones rurales en termes de bassins de vie réels, plus représentatifs des contraintes géographiques locales que les limites purement administratives. Il s'agirait d'élaborer une politique d'aménagement du territoire en fonction de ces bassins de vie.

Un accès plus égalitaire aux moyens et infrastructures de proximité pourrait être favorisé, afin de lutter contre l'expansion démesurée des métropoles et de redynamiser les zones rurales.

La stratégie de revitalisation territoriale doit intégrer un objectif de relocalisation d'activités économiques par des aides différenciées pour les entreprises et pour les familles souhaitant s'installer dans ces territoires. Il faut aussi développer les contrats de réciprocité entre les métropoles et la ruralité.

Le CESER Occitanie préconise d'encourager l'installation de familles en zone rurale et la rénovation ou la construction de logements accessibles économiquement et géographiquement, adaptés aux besoins des permanents, des saisonniers, des apprentis et des étudiants.

Le CESER considère qu'il faut rééquilibrer et partager les moyens et ressources afin de lutter contre les fractures sociales et territoriales, répartir les moyens pour assurer une meilleure subsidiarité urbain-rural : un rééquilibrage des moyens et des ressources en faveur des territoires ruraux est nécessaire, car ils contribuent, au quotidien, aussi à la qualité de vie des citoyens en matière d'eau, d'énergie, d'alimentation.

Le calcul des dotations d'Etat aux communes devrait être révisé afin de ne plus être seulement basé sur le nombre d'habitants mais sur de nouveaux paramètres tels que le contexte et les infrastructures existants, les projets de développement de la commune, les initiatives locales, etc.

II.3 La transition écologique et énergétique

Notre région Occitanie n'échappe pas aux redoutables défis posés par le changement climatique. Pour faire face à ce bouleversement qui impacte déjà l'ensemble du territoire et la vie quotidienne des hommes et des femmes d'Occitanie, il est nécessaire de tout faire pour limiter, d'une part, l'accroissement des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en commençant par en réduire les émissions, notamment celles qui sont liées aux consommations d'énergies fossiles, en développant l'ensemble des énergies renouvelables.

Il faut d'autre part instaurer une action résolue de lutte contre les pollutions environnementales terrestres et marines et de sauvegarde de la biodiversité animale et végétale et décréter l'eau, l'air et la terre fertile comme des biens fondamentaux essentiels à la vie.

En matière d'énergie, le CESER préconise la création d'un pôle public de l'énergie ayant pour fonction de piloter les missions, les activités, les ressources financières et les matières premières

vers la réponse aux besoins humains et au respect de l'environnement. Ce pôle serait placé sous contrôle public et social : élus nationaux et locaux, représentants des salariés et des associations.

Le CESER préconise aussi de décréter le droit d'accès à l'énergie comme non opposable pour les personnes en situation de précarité énergétique et en établissant des tarifs régulés pour toutes les énergies. Il préconise la mise en place d'un service public de proximité de l'efficacité énergétique, avec des lieux d'accueil sur à l'attention des usagers, des entreprises, des administrations, du secteur de la recherche.

Le dérèglement climatique est de plus en plus visible. Si nous voulons offrir à nos enfants et à nous-mêmes un avenir permettant de couvrir nos besoins vitaux, la conversion écologique est une urgence. La transition écologique et énergétique nécessite d'importants changements dans nos modes de consommation, de déplacement et de production (responsabilité des entreprises), donc dans nos modes de vie. Ces changements doivent être accompagnés par des mesures de justice sociale et doivent se construire avec les citoyens. Mais cette transition écologique et énergétique peut aussi être un moyen de lutter contre les inégalités et être sources de nouvelles filières de développement.

III. QUELLE ORGANISATION DE LA REPUBLIQUE ET DE LA DEMOCRATIE VOULONS-NOUS DEFENDRE ?

III.1- Faire vivre la démocratie

III.2- Réussir la décentralisation

III.3- Promouvoir l'intérêt général

III.1 Faire vivre la démocratie

La prise en compte des aspirations du peuple dans la vie démocratique constitue une des grandes questions qui traversent ce grand débat national, aux côtés des préoccupations économiques et sociales. A contre-courant de la tendance actuelle, le CESER considère que **la démocratie ne gagnera pas en qualité avec la suppression de ses instances républicaines et de ses corps intermédiaires. Ceux-ci doivent au contraire être renforcés tant en ressources humaines qu'en apport d'ingénierie intellectuelle, pour être en mesure de mieux exercer leurs missions et jouer un rôle d'oxygénation de la démocratie.**

A cet égard, le CESER Occitanie préconise de renforcer la reconnaissance institutionnelle des Conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux (CESER) en tant que seconde Assemblée et en intensifiant leur indépendance fonctionnelle et budgétaire et en reconnaissant leur rôle fondamental dans l'évaluation des politiques publiques. Le CESER doit être l'Assemblée consultative de référence pour l'Etat déconcentré en région comme pour le Conseil Régional et être à ce titre institutionnellement saisi par ces derniers sur tous les grands chantiers.

Les associations sont un lieu d'exercice de l'engagement et une école permanente de la citoyenneté et de l'émancipation. **La dynamique du mouvement associatif doit être d'avantage prise en compte.**

S'agissant des autres corps intermédiaires, le CESER Occitanie préconise de **redonner une place et un rôle de co-construction d'un projet national aux partenaires sociaux en relançant la pratique des conférences sociales nationales et en instaurant des conférences sociales régionales ; de restaurer la parité dans les instances de représentation et de négociation ;**

III.2 Réussir la décentralisation

L'aspiration à davantage de démocratie et de proximité doit trouver une traduction par le renforcement d'une décentralisation plus équilibrée. L'Acte IV de la décentralisation doit être menée à son terme : l'organisation décentralisée de la République doit être approfondie par **l'adoption des principes de spécialisation et de subsidiarité des différents niveaux de collectivités, en l'étendant au niveau infra régional et par bassins de vie ou d'emploi**. Le CESER Occitanie préconise également de **garantir la représentation des territoires non urbains**.

Dans une République décentralisée, l'Etat doit rester garant de l'équité nationale.

III.3 Promouvoir l'intérêt général

Pour le CESER Occitanie, fidèle à la République et à ses valeurs, il est primordial de **définir un projet national d'intérêt général qui soit humaniste, laïque, durable, fédérateur et cohérent**, en matière de développement social, éducatif, sociétal, environnemental.

Il est aussi un enjeu démocratique de **parvenir à organiser la prise en compte des dissensus et de favoriser ce qui fait consensus pour sortir de la violence et de la multiplication des conflits individualistes et concurrentiels**.

Il faut pour cela rendre à **la culture** sa fonction de construction et de développement de l'individu ainsi que d'accès à la socialisation et à la conscience citoyenne, valoriser la création, remettre l'humain au cœur du projet social et favoriser l'émergence de lieux de construction partagée de l'intérêt général et du vivre-ensemble.

ELEMENTS DE PROSPECTIVE : « LES CHEMINS DE 2040 » QUEL AVENIR SOUHAITABLE ?

La Section Prospective du CESER Occitanie, qui inscrit sa réflexion dans un temps long, présente cette contribution interdisciplinaire dans le cadre de la consultation au Grand Débat National en revisitant ses travaux « Les chemins de 2040 ».

Des trois scénarios, le scénario souhaitable apporte les meilleures réponses aux questions posées par le mouvement social actuel.

La Section Prospective indique les conséquences d'un scénario souhaitable sur les quatre thèmes suivants :

- I Transition écologique*
- II Démocratie et citoyenneté*
- III Organisation de l'Etat et des services publics*
- IV Emploi – formation – création de richesses.*

Dans ce scénario, l'ensemble des acteurs prend conscience de la nécessaire solidarité entre eux pour faire face aux grands enjeux du développement durable du territoire.

I. Transition écologique

Les dispositifs réglementaires, SRADDET, SCoTs, interSCoTs, PLU et PLUI permettent une planification rigoureuse de l'usage des sols et contrôlent mieux l'artificialisation et la fragmentation des espaces. L'adoption d'un modèle d'organisation polycentrique des villes y concourt en réduisant les inégalités territoriales. La prise en compte du triptyque « Eviter, Réduire Compenser » est généralisée et vise l'objectif à terme, de 0 perte nette, d'espaces agricoles et naturels et de biodiversité avec un encadrement stricte du prix du foncier. La densification de l'habitat est systématiquement recherchée avec une mixité habitat et zone de travail, ce qui permet de limiter la longueur et la fréquence des déplacements. Les modes doux de déplacement s'en trouvent facilités et pour une mobilité beaucoup moins polluante, l'accent est mis systématiquement sur les transports collectifs (rail, ferroutage, co-voiturage ...).

Une agriculture multifonctionnelle, territorialisée, sous signe de qualité, avec des cultures diversifiées, économes en intrants, apporte des réponses pertinentes à la variabilité climatique, et soutient une alimentation équilibrée. Les pratiques de l'agroécologie, de l'agriculture biologique, de l'agroforesterie et du sylvopastoralisme sont largement répandues sur tout le territoire et concourent à la préservation des ressources (eau, sol, paysages). L'instauration concertée de ceintures vertes a contribué à maîtriser la périurbanisation en développant une agriculture de proximité avec une commercialisation en circuits courts qui fédère les consommateurs autour de la défense des espaces agricoles. Une gestion concertée, économe et rationnelle de la ressource en eau en qualité et en quantité, par bassin versant, minimisant les impacts sur les milieux aquatiques, est privilégiée et touche tous les secteurs, agriculture, industrie, collectivités, ménages. Les villes et villages « basse consommation énergétique » n'ont cessé de se multiplier et ont démontré leur efficacité. Une partie importante de l'Occitanie a, grâce au développement des énergies renouvelables, acquis une autonomie énergétique. La précarité énergétique y a quasiment disparu.

Une politique de protection des côtes et des fonds marins de la Méditerranée en Occitanie est mise en place avec vocation d'exemplarité pour les régions voisines.

Enfin, la planification des aménagements urbains et ruraux et les pratiques industrielles, agricoles et forestières adaptées ont systématiquement intégré les risques environnementaux, pollution,

inondation, submersion marine, incendie, érosion du sol, ce qui a considérablement réduit ces risques et les inégalités en santé environnementale.

Ainsi, partout en Occitanie germent de nombreuses initiatives collectives, solidaires, habitat écologique, circuits courts de matière et d'énergie, économie circulaire, qui préfigurent une autre forme d'appartenance au territoire, un changement de cap vers plus de bien-être.

II. Démocratie et citoyenneté

Mixité sociale accrue

En France, et de façon plus marquée en Occitanie, une politique concertée et coordonnée d'aménagement du territoire devra maintenir la qualité du cadre de vie. Les politiques de réhabilitation des centres urbains devront être poursuivies, avec un maintien de commerces et de lieux de sociabilité, ainsi qu'une restauration du patrimoine. Certains habitants à revenus moyens ou élevés y résideront, entrant dans un cercle vertueux d'attractivité et permettant la mixité sociale. Les conditions de sécurité se sont suffisamment améliorées pour que soient rares la constitution d'isolats hyper-sécurisés pour les populations favorisées. Le même phénomène de mixité sociale s'est confirmé dans les métropoles ou les communes périurbaines où la dichotomie quartiers/communes riches versus quartiers/communes pauvres est fortement atténuée. Les zones marginalisées où accès aux services publics, droits et sécurité ne sont pas normalement assurés, sont devenues rares et font l'objet d'efforts majeurs en faveur de leur réhabilitation. Il en est de même pour certains territoires ruraux dont le délaissement avait entraîné les mêmes caractéristiques liées à l'isolement.

III. Organisation de l'Etat et des services publics

Un Etat fort en France, une gouvernance participative

L'Etat veille au renforcement de l'exercice des compétences régaliennes (justice, monnaie, défense et politique étrangère) et définit les règles communes. Il promeut un mode de gouvernance plus participatif, plus ouvert et garant du pacte social qui suscite une renaissance de la citoyenneté.

Afin de gagner en efficacité et de réaliser des économies de gestion, le système politico-administratif territorial entre dans un processus de clarification, et en même temps d'adaptation à la complexité et à la diversité des territoires. Cette clarification s'accompagne d'une mise à jour des services territoriaux de l'Etat, de la maîtrise de la gestion des appareils administratifs. Les réformes se réalisent de manière isolée mais avec la volonté de faire « système », notamment dans les domaines financiers, fiscaux, sociaux, de l'emploi, de la formation, de la création et du développement des entreprises.

Interaction et jeux d'acteurs

Les Régions se voient conférer des compétences élargies. Elles conquièrent une plus grande autonomie, notamment en matière fiscale grâce à une péréquation plus adaptée. Elles apparaissent comme la collectivité leader intervenant dans de nombreux domaines, mais en coopérant avec d'autres acteurs territoriaux, en particulier les intercommunalités qui deviennent des collectivités de plein exercice du fait de l'élection de leurs conseillers au suffrage universel direct. Il convient de supprimer les doublons de compétences. Ce système est beaucoup plus conforme au principe de subsidiarité qui avait été quelque peu négligé dans l'application de la loi Defferre.

IV. Formation - Emploi – Création de richesses

Formation

Le système éducatif trouve un équilibre entre le devoir d'établir l'égalité des chances, la nécessité de produire l'excellence, l'acquisition en continu des connaissances (socle commun) et la formation de la personne jusqu'au lycée. De nouvelles pédagogies plus actives sont mises en place. Les rythmes scolaires permettent la diversité des activités qui développent l'esprit créatif. L'accroissement de l'autonomie des établissements qui se dotent de projets pédagogiques transdisciplinaires qui s'imposent à tous les enseignants et à toute la communauté éducative, permet l'adaptation des moyens et des méthodes à la diversité des élèves et des territoires. Ils sont régulièrement évalués et réactualisés. Le développement de la formation professionnelle « tout au long de la vie » est un outil d'insertion et d'emploi, mais aussi de développement personnel.

L'ensemble des structures publiques ou privés sous contrat permet la mixité sociale parmi les élèves, grâce aux choix d'implantation des collèges et des lycées, guidés par les impératifs démographiques et par la volonté de favoriser la mixité sociale, facteur de développement de l'esprit critique et de l'autonomie.

La généralisation de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et de Compétences) et de la GPMC (Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences) permet d'anticiper et de réussir la politique de l'emploi aux regards des évolutions technologiques et organisationnelles.

Une reprise mondialisée et régulée

On ne parle plus de société post-industrielle, mais de société où se structure une nouvelle économie où se conjuguent et s'associent industries et services, afin de répondre aux besoins de la population. Le modèle de référence pourrait être qualifié de technico-environnementaliste ou d'hyper industriel (symbiose industries services). Un développement productif durable devient possible. Afin de mieux répondre aux besoins des populations on consomme sans gaspiller.

Croissance économique et développement durable

Certaines formes d'innovations techniques, comme le développement des NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, informatique, sciences cognitives), favorisent l'alliance entre croissance économique et développement durable, en particulier grâce à la généralisation des énergies renouvelables. La connectivité numérique est réorientée au profit du bien-être de l'individu et de l'organisation sociale.

Pour anticiper le déploiement de l'IA et la transformation des emplois qu'elle engendre, il convient que les entreprises et les administrations inventorient les tâches et les métiers substituables et que les initiatives ressortissent à la responsabilité sociable de l'entreprise (RSE).

L'objectif général est la recherche d'un équilibre entre une économie matérielle et une économie dématérialisée se basant fortement sur le contenu informationnel des biens et des services.

Le passage à une économie circulaire a débouché sur des solutions profitables à une importante partie de la population et a offert à l'Europe un avantage concurrentiel. Le nouveau modèle économique est en grande partie fondé sur le partage, l'économie collaborative et l'économie circulaire.

L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie (les 5 « r » : réduire, réparer, réutiliser, recycler, réinventer).

Il y a un rapprochement du lieu de travail et du lieu d'habitation grâce à un urbanisme orienté, ce qui diminue les contraintes de mobilité de ceux qui travaillent comme des demandeurs d'emploi. L'économie sociale et solidaire, interface entre le marché et la cohésion sociétale, a un réel impact

sur la genèse de nouveaux équilibres d'un territoire régional confronté à des évolutions importantes. L'insécurité dans l'emploi diminue, car les entreprises françaises retrouvent un dynamisme économique et, dans leurs efforts d'adaptation, privilégient le renforcement de la qualité de leur main-d'œuvre. Des solutions permettant de concilier impératifs de changement dans les processus de production et maintien en emploi ou en formation existent. L'angoisse sociale du chômage est moins prégnante. Les organisations syndicales se sont renforcées par l'implication accrue des salariés et des employeurs. Il en résulte un réel pacte social, un recours accru aux négociations et conventions, et la raréfaction des conflits aigus.

CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr

